

Province de Québec  
MRC de Drummond  
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le  
2 septembre 2025 à 20 h.

Sont présents :

Alain Conraud, conseiller, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2,  
Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3, François Bilodeau, conseiller et maire  
suppléant, siège n° 4, Frédéric Marier, conseiller siège n° 5 et Nancy Fontaine,  
conseillère, siège n° 6.

Citoyen : 5

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire, Madame  
Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Tirage loto-église – 1<sup>er</sup> tirage

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n° 003, Monsieur Pierre Proulx de Drummondville

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 080, Madame Jasmine Villemure de Sainte-  
Brigitte-des-Saults

Troisième prix : 150 \$ billet n° 011, Monsieur Gilles Moreau de Sainte-Brigitte-  
des-Saults

4. Tirage loto-église – 2<sup>e</sup> tirage

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n° 133, Madame Lise Lemire de Sainte-Perpétue

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 125, Madame Anne Bernardi de Montréal

Troisième prix : 150 \$ billet n° 039, Madame Johanie Chabot de Sainte-Brigitte-  
des-Saults

## 5. Adoption de l'ordre du jour

202.09.2025 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Sarah Raymond

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### Ordre du jour

Séance ordinaire

2 septembre 2025, 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Tirage loto église – **1<sup>er</sup> tirage**
4. Tirage loto église – **2<sup>e</sup> tirage**
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025
7. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2025
8. **Demandes**
  - a) Monsieur Pierre-Olivier Hyland : prêt du centre communautaire
  - b) Campagne du coquelicot
9. **Comptabilité**
  - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
10. **Dossiers municipaux**
  - a) Calendrier des séances ordinaires 2026 (REPORTÉ)
  - b) Avis de motion : règlement numéro 491/2025 amendement au règlement de zonage numéro 453/2021
  - c) Remise des prix reconnaissances Méritas – Congrès 2025 de la FQM
  - d) Élections municipales : rémunération
  - e) Offre de service pour la gestion du contrôle animalier
  - f) Copernic : assemblée générale annuelle
  - g) Gestion documentaire : entente intermunicipale, autorisation de signature
11. **Voirie**
  - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
  - b) Déneigement des chemins saison hivernale 2025-2026
  - c) Englobe : offre de service étude géotechnique apprentis garage municipal
12. **Hygiène du milieu**
  - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
  - b) Offre de sacs de compost
13. **Loisirs et culture**
  - a) Arrosage de la patinoire
  - b) Achat d'un filet et d'équipements de Pickleball
  - c) Rencontre d'automne 2025 du Réseau biblio CQLM
  - d) MADA; invitation à devenir une municipalité partenaire pour un café-rencontre
14. **MRC**
  - a) Compte-rendu MRC
  - b) Entente intermunicipale sur les ponceaux (REPORTÉ)
15. **Questions diverses**
  - a) Pompe pour l'aqueduc
  - b) Déchets dans la rivière du Chemin Dionne
16. **Correspondance**
17. **Période de questions**
18. **Levée de la réunion**

6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025

**ATTENDU QUE** les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025 ;

203.09.2025 Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyée par Frédéric Marier

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2025

**ATTENDU QUE** les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2025 ;

204.09.2025 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Sarah Raymond

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Demands

a) **Monsieur Pierre-Olivier Hyland : prêt du centre communautaire**

**ATTENDU QUE** Monsieur Pierre-Olivier Hyland désire avoir le prêt du centre communautaire pour organiser une ligue de poches ;

**ATTENDU QUE** Monsieur Pierre-Olivier Hyland désire avoir le prêt du centre communautaire à de moindres coûts ;

**ATTENDU QUE** le prêt du centre communautaire serait tous les mardis à partir du 30 septembre au 16 décembre 2025 ;

**ATTENDU QUE** la joute serait ouverte à tous ;

**ATTENDU QUE** la politique de location de salle numéro 481/2024 qui a été adoptée le 15 avril 2024 ;

205.09.2025 Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de faire le prêt du centre communautaire sans frais à Monsieur Pierre-Olivier Hyland pour la période du 30 septembre au 16 décembre 2025 ;

- que celui-ci soit mandaté comme personne responsable du centre communautaire pour cette période ;
- que Monsieur Hyland soit mandaté pour faire le ménage du centre communautaire après chaque location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) Campagne du coquelicot**

**ATTENDU QUE** la filiale de la Légion royale canadienne tiendra sa campagne annuelle du coquelicot du 31 octobre au 11 novembre 2025 afin de rendre hommage aux vétérans canadiens et à se souvenir de ceux et celles qui se sont sacrifiés pour les libertés dont nous jouissons aujourd'hui ;

**ATTENDU QU'**ils nous invitent à déposer une couronne au montant de 200 \$ au nom de notre municipalité lors de la cérémonie du souvenir qui se tiendra le 9 novembre prochain à 14 h au parc St-Frédéric de Drummondville ;

**ATTENDU QUE** le soutien financier vient directement en aide aux vétérans et à leur famille, et fait en sorte que le Canada n'oublie jamais ;

206.09.2025 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de ne pas faire suite à la demande de la campagne du coquelicot pour l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9. Comptabilité**

**a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption**

207.09.2025 Sur proposition de Nancy Fontaine  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults

- d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois d'août 2025, et ce, pour les montants suivants :

Déboursés directs (chèques) :	8 203,41 \$
Déboursés directs (déboursés directs) :	16 643,13 \$
<b>Total déboursés directs</b>	<b>24 846,54 \$</b>
Factures d'achats (chèques) :	20 265,15 \$
Factures d'achats (déboursés directs) :	17 890,88 \$
<b>Total factures d'achats</b>	<b>38 156,03 \$</b>

Rémunération nette : 32 591,83 \$

---

---

**Total : 95 594,40 \$**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. Dossiers municipaux

a) **Calendrier des séances ordinaires 2026**

REPORTÉ

b) **Avis de motion : règlement numéro 491/2025 amendement au règlement de zonage numéro 453/2021**

208.09.2025 **UN AVIS DE MOTION** est donné par Frédéric Marier, conseiller municipal, qu'à une prochaine séance du conseil municipal sera présenté pour adoption du règlement ayant pour objet d'amendement au règlement de zonage numéro 453/2021 sur la gestion contractuelle.

Dans le but de respecter les nouvelles exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement est présenté et une copie est disponible pour consultation au bureau municipal selon les heures d'ouverture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) **Remise des prix reconnaissances Méritas – Congrès de la FQM**

**ATTENDU QUE** le congrès de la FQM 2025 a lieu du 25 au 27 septembre 2025 ;

**ATTENDU QU'**une activité précongrès nommée « Rencontre des générations » de la FQM a lieu le 24 septembre 2025 à partir de 16 h 45 au Centre des congrès de Québec ;

**ATTENDU QUE** cette activité précongrès vise à inviter les récipiendaires des Méritas pour un Cocktail reconnaissance et des discussions intergénérationnelles enrichissantes ;

**ATTENDU QUE** Monsieur Hébert a été invité à recevoir un Méritas à cette activité ;

**ATTENDU QUE** Monsieur Hébert peut être accompagné des personnes inscrites au Congrès pour assister à la remise des prix ;

**ATTENDU QUE** 2 élus et la directrice générale sont inscrits au Congrès de la FQM ;

**ATTENDU QUE** le prix pour participer à la « Rencontre des générations » est à 69,00 \$ par personne ;

209.09.2025 Sur proposition de Frédéric Marier  
Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le conseil de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de faire l'achat de 2 billets pour assister à la « Rencontre des générations » le 24 septembre 2025 à 16 h 45 au Centre des congrès de Québec au coût de 69,00 \$ par personne, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**d) Élection municipale : rémunération**

**ATTENDU QU'**une élection générale se tiendra le 2 novembre 2025 ;

**ATTENDU QUE** la présidente d'élection recrute, nomme et supervise les membres du personnel électoraux conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ;

210.09.2025 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Alain Conraud

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'utiliser la grille des taux horaires du personnel électoral d'élections Québec proposée pour la rémunération du personnel affecté aux commissions de révision ainsi que la rémunération du personnel affecté au scrutin pour l'élection générale du 2 novembre 2025 ;
- d'offrir les repas au personnel électoral lors de la dernière journée des mises en candidature, la journée du vote par anticipation ainsi que le jour du scrutin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**e) Offre de service pour la gestion du contrôle animalier**

**ATTENDU QUE** l'entente entre la SPAD et la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults vient à échéance le 31 décembre 2025 ;

211.09.2025 Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyée par Sarah Raymond

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de renouveler l'offre de service pour le contrôle animalier entre la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults et la SPA de Drummond pour les cinq (5) prochaines années, soit de 2026 à 2030 inclusivement ;
- de mandater le maire, ainsi que la directrice générale à signer ladite entente au coût de :
  - o 2026 5,10 \$/citoyen
  - o 2027 5,75 \$/citoyen
  - o 2028 6,00 \$/citoyen
  - o 2029 6,25 \$/citoyen
  - o 2030 6,50 \$/citoyen

- que la population sera ajustée à chaque année selon le répertoire des municipalités du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- que la SPA de Drummond conserve les revenus découlant de la vente des licences pour chiens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**f) Copernic : assemblée générale annuelle**

**ATTENDU QU'**aucun membre du conseil ne peut être présent lors de l'Assemblée générale annuelle de Copernic ;

212.09.2025 Sur proposition de Nancy Fontaine  
Appuyée par Frédéric Marier

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de demander que le rapport annuel des activités, ainsi que le rapport financier soit envoyé lors de son adoption le 9 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**g) Gestion documentaire : entente intermunicipale, autorisation de signature**

**ATTENDU QUE** toute municipalité peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence, et ce, en vertu des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C -27.1) ;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Paroisse), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Village), Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Guillaume, Saint-Majorique-de-Grantham et Sainte-Brigitte-des-Saults, ainsi que la MRC de Drummond, désirent s'entendre pour conclure une entente intermunicipale pour la mise en place d'un service régional de gestion documentaire ;

**ATTENDU QUE** la demande d'aide financière faite au MAMH dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 4 – coopération et gouvernance municipale, pour la mise en place d'un service régional de gestion documentaire ;

**ATTENDU QUE** la MRC de Drummond sera gestionnaire de l'entente ;

213.09.2025 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser la conclusion de l'entente intermunicipale relative au service régional de gestion documentaire entre la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, la MRC de Drummond et les municipalités de

Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Paroisse), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Village), Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Guillaume et Saint-Majorique-de-Grantham.

- d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente intermunicipale concernant le service régional de gestion documentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## II. Voirie

### a) **Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)**

Considérant les vacances de l'inspecteur en voirie, aucun rapport n'est fait.

### b) **Déneigement des chemins saison hivernale 2025-2026**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports du Québec et la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ont conclu une entente de déneigement et de déglacage pour les chemins municipaux sous la gestion du ministère des Transports ;

**ATTENDU QUE** la durée de la saison contractuelle débute le 16 octobre de chaque année et prend fin le 14 avril de l'année suivante ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a 2 préposés au déneigement, soit le premier pour la période du 20 octobre 2025 au 20 avril 2026 inclusivement et que le second pour la période du 17 novembre 2025 au 16 mars 2026 inclusivement ;

214.09.2025 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Alain Conraud

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'octroyer le contrat de déneigement pour la période du 20 octobre 2025 au 19 avril 2026 inclusivement à la Ferme Ray Cardinal ;
- d'embaucher l'employé numéro 03-0080 comme préposé au déneigement des chemins pour la saison hivernale 2025-2026 pour la période du 17 novembre 2025 au 15 mars 2026 inclusivement ;
- que la rémunération hebdomadaire des contrats de la Ferme Ray Cardinal et de l'employé numéro 03-0080 soit de 1360,00 \$/semaine ;
- que la Ferme Ray Cardinal s'occupe de faire de la formation de déneigement pour l'employé numéro 03-0078 ;
- que la rémunération de l'employé numéro 03-0078 soit de 31,24 \$/heure lorsqu'il effectue du déneigement ;
- que ces rémunérations soient augmentées à l'IPC du mois d'août 2025 au 1er janvier 2026 ;
- que lorsque la formation de déneigement de l'employé numéro 03-0078 sera terminée, celui-ci aura le tarif horaire de 34,00 \$/heure ;
- que la surveillance des chemins soit faite en alternance entre la Ferme Ray Cardinal et l'employé numéro 03-0074 ;

- que la rémunération hebdomadaire pour la surveillance des chemins sera de 300 \$/semaine ;
- que cette rémunération soit augmentée à l'IPC du mois d'août 2025 au 1er janvier 2026 ;
- que la rémunération des employés sur appel au poste de préposé au déneigement des chemins pour la saison hivernale 2025-2026 soit de 34,00 \$/heure ;
- que la rémunération des employés sur appel au poste de préposé au déneigement des chemins pour la saison hivernale 2025-2026 soit augmentée à l'IPC du mois d'août 2025 au 1er janvier 2026 ;
- d'autoriser la directrice et/ou l'inspecteur municipal pour l'engagement d'employés au déneigement des chemins sur appel. Ces employés seront appelés au besoin par l'inspecteur en voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Englobe : offre de service pour étude géotechnique – projet appentis garage municipal**

**ATTENDU QUE** le projet d'appentis pour le garage municipal ;

**ATTENDU QU'**en vertu de la Loi sur l'Environnement, une étude géotechnique est requise ;

**ATTENDU QUE** sans l'étude géotechnique, le plan de structure de l'appentis du garage municipal ne sera pas délivré ;

215.09.2025 Sur proposition de Christian Jutras  
Appuyée par Frédéric Marier

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'octroyer un montant maximal de 43 830,00 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation d'une étude géotechnique pour le projet d'appentis du garage municipal ;
- de mandater la directrice générale à octroyer le contrat pour l'étude géotechnique pour le projet d'appentis au garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**12. Hygiène du milieu**

**a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François**

Monsieur Alain Conraud, conseiller municipal, fait un compte-rendu de la dernière réunion de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François.

**b) Offre de sacs de compost**

**ATTENDU QUE** la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François offre la possibilité de faire l'achat de sacs de compost pour le contenant de comptoir pour les citoyens ;

**ATTENDU QUE** R.G.M.R. Bas-Saint-François est à la recherche de municipalités intéressées par l'offre pour avoir un plus gros volume d'achat afin d'avoir un meilleur prix ;

**ATTENDU QU'**il sera la responsabilité de la municipalité de gérer la façon d'en faire la distribution à chaque citoyen ;

**ATTENDU QU'**il est important de sensibiliser les citoyens à faire du compost pour le bien-être de l'environnement ;

**ATTENDU QUE** le prix d'achat des sacs de compost n'est pas encore établi ;

216.09.2025 Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyée par Sarah Raymond

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter l'offre d'achat de sacs compost et de faire une commande de 1 000 sacs pour débiter ;
- de faire la distribution aux citoyens qui en font la demande, et ce, gratuitement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**13. Loisirs et culture**

**a) Arrosage de la patinoire**

217.09.2025 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Frédéric Marier

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de verser une somme de 5 000 \$ à Monsieur Stéphane Benoit pour l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2025-2026 ;
- qu'un versement au montant de 2 500 \$ soit déboursé au début de la saison et un autre versement au montant de 2 500 \$ soit déboursé à la fin de la saison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

N. B. : Madame Sarah Raymond, conseillère, déclare être en conflit d'intérêts sur ce point. Elle se retire de la salle du conseil durant les délibérations.

**b) Achat d'un filet et d'équipements de Pickleball**

**ATTENDU QUE** les travaux d'aménagement du terrain de pickleball sont pratiquement terminés ;

**ATTENDU QUE** le nouveau terrain de pickleball nécessitera l'installation d'un filet ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite également mettre à la disposition des citoyens des raquettes et des balles de pickleball dans l'un des casiers du BoxUp ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a déjà en sa possession 6 balles et 4 raquettes pour le pickleball ;

218.09.2025 Sur proposition de Alain Conraud  
Appuyée par Sarah Raymond

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la soumission numéro 000320 de PB Sport au montant de 894,91 \$, plus les taxes applicables pour l'achat d'un filet pour le terrain de pickleball ;
- de mandater l'inspecteur en voirie pour faire l'installation du filet de pickleball.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Rencontre d'automne 2025 du Réseau biblio CQLM**

**ATTENDU QU'**une rencontre d'automne du Réseau biblio CQLM a lieu le 18 octobre 2025 à Trois-Rivières ;

**ATTENDU QUE** la coordonnatrice de la bibliothèque, ainsi que les bénévoles de la bibliothèque désirent s'y inscrire ;

219.09.2025 Sur proposition de Frédéric Marier  
Appuyée par François Bilodeau

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de défrayer les frais d'inscription pour la coordonnatrice de la bibliothèque, Madame Nancy Fontaine et pour l'équipe de bénévoles qui désirent s'y inscrire pour la rencontre d'automne 2025 du Réseau biblio CQLM pour la journée de la rencontre d'automne le 18 octobre 2025 à Trois-Rivières ;
- de défrayer les frais de déplacement pour les participantes et autres frais inhérents, s'il y a lieu, pour cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) **MADA ; invitation à devenir une municipalité partenaire pour un café-rencontre**

**ATTENDU QUE** le programme Municipalité amie des aînés (MADA) a pour vocation de renforcer le bien-être et l'inclusion des personnes âgées afin de favoriser les liens sociaux et de lutter contre l'isolement ;

**ATTENDU QUE** pour favoriser les liens sociaux et lutter contre l'isolement, la MRC de Drummond lance une nouvelle initiative : les Cafés-rencontres MADA ;

**ATTENDU QUE** la MRC de Drummond est à la recherche de trois municipalités partenaires pour accueillir cet événement convivial ;

**ATTENDU QUE** l'objectif est de créer des rencontres informelles et chaleureuses, offrant aux aînés un cadre agréable pour socialiser et partager ;

220.09.2025 Sur proposition de Frédéric Marier  
Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mentionner à la MRC de Drummond notre désir de participer à cet événement en prêtant le centre communautaire gratuitement pour les Cafés-rencontres MADA ;
- de mandater Madame Geneviève Payette, coordonnatrice des loisirs et des communications à faire la gestion de la location du centre communautaire et de publiciser le tout sur nos différentes plateformes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. **MRC**

a) **Compte-rendu MRC**

Monsieur Jean-Guy Hébert, Maire, fait un compte-rendu de la dernière réunion de la MRC de Drummond.

b) **Entente intermunicipale sur les ponceaux**

REPORTÉ

15. **Questions diverses**

a) **Pompe pour aqueduc**

**ATTENDU QU'**une pompe à l'aqueduc est brisée ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de la remplacer ;

221.09.2025 Sur proposition de François Bilodeau  
Appuyée par Alain Conraud

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission numéro 31690 d'Omnifab, Solutions intégrées en mécanique industrielle, pour l'achat d'une pompe Gould à l'aqueduc au montant de 3 800 \$ plus les taxes et la livraison applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) Déchets dans la rivière du chemin Dionne**

**ATTENDU QUE** les citoyens du lot numéro 6 531 685 ont fait le ramassage de plusieurs résidus dans la rivière Nicolet en face du Chemin Dionne ;

**ATTENDU QUE** parmi ces résidus, il y avait une cinquantaine de pneus, des contenants en métal, du textile et d'autres matières polluantes pour la rivière ;

**ATTENDU QUE** les citoyens n'ont pas le matériel nécessaire afin de disposer ses matières aux endroits appropriés ;

**ATTENDU QUE** les citoyens demandent à la municipalité de s'occuper à disposer le matériel avec les machineries appropriées ;

222.09.2025 Sur proposition de Christian Jutras  
Appuyée par Alain Conraud

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater l'équipe de voirie municipale afin de disposer les résidus aux endroits appropriés ;
- d'octroyer un délai jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2025 à l'équipe municipale pour en faire la disposition des matières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**16. Correspondance**

La directrice générale et greffière-trésorière fait le dépôt de la correspondance reçue, s'il y a lieu, du mois d'août 2025.

**17. Période de questions**

La période de questions est ouverte et les sujets abordés sont les suivants :

- Pollution dans la rivière Nicolet

**18. Levée de la réunion**

223.09.2025 Il est 20 h 44, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

---

Jean-Guy Hébert  
Maire

---

Mathilde Potvin  
Directrice générale